

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique. Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

ECHOS ET NOUVELLES :

Concert donné par la Lyre Monégasque.
Représentation à Aix-les-Bains du Cœur Dormant, de
MM. Méry et Bellenot.
État des condamnations prononcées par le Tribunal
Correctionnel.
Mouvement du Port de Monaco.

VARIÉTÉS :

Les Tableaux de la Cathédrale de Monaco.

ÉTUDE SCIENTIFIQUE :

Les inconvénients du Tabac.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTE

Pour la première fois, le concert bi-hebdomadaire, donné par les Sociétés musicales de la Principauté, a eu lieu sur le boulevard de la Condamine, en face du stand des canots automobiles. C'est la Lyre Monégasque, sous la direction de M. Detaille, qui a inauguré, mercredi dernier, ce nouvel emplacement.

Le public a paru beaucoup apprécier cette innovation qui lui permettait d'applaudir l'excellente exécution d'un programme musical très heureusement composé, dans l'admirable cadre que les promontoires de Monaco et de Monte Carlo forment à la baie d'Hercule.

D'après la nouvelle réglementation, les Sociétés musicales joueront successivement dans les différents quartiers de la Principauté, de façon à donner à tous la facilité de les entendre et de les applaudir.

Nous avons le plaisir d'apprendre le beau succès obtenu, au théâtre du Grand Cercle d'Aix-les-Bains, par une comédie lyrique en un acte de M. Jules Méry, le publiciste sympathiquement connu dans la Principauté.

Cette œuvre, le *Cœur dormant*, donne une suite poétiquement ingénieuse au délicieux conte de la Belle au Bois dormant. La partie musicale a été écrite par M. Philippe Bellenot.

Parmi les notabilités qui assistaient à la représentation et qui ont chaudement félicité les auteurs, nous citerons, comme particulièrement connu à Monaco, M. Camille Saint-Saëns, de l'Institut, M. le Préfet des Alpes-Maritimes, ainsi que M^{me} et M^{lle} de Joly

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience des 17 et 20 août 1912, le Tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

D. A., forgeron, né le 15 mai 1849, à Vernante (Italie), sans domicile fixe, six jours de prison, pour mendicité ;

A. G.-F., pêcheur, né le 6 mai 1878, à Santa Domenica Ialao (Italie), sans domicile fixe, deux

mois de prison et 50 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion (récidive légale) ;

G. (dit C.) R., cordonnier, né le 15 septembre 1864, à Faenza (Italie), demeurant à Beausoleil, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 7 au 14 août 1912 :

Dundée Mont-Chevalier, français, cap. Ducraux, propr. Saissi, venant de Cassis.
Vapeur Primo, italien, cap. Vago, propr. Doda, venant de Port-Maurice.

Tartane Capitaine-Noir, français, cap. Courbon, propr. Révérend, venant de Saint-Tropez, — sable.
Brick-goélette Marie-Louise-Elisabeth, français, cap. Brondi, venant de Porto-Vecchio.

Canot Conceziona, italien, cap. Bonaventure, propr. Bonaventure, venant de Finalmarina.
Yacht Tail-Tail, français, cap. Médecin, propr. Médecin, venant de San-Remo.

Tartane Tante, français, cap. Davin, propr. Bulgaroni, venant de Saint-Tropez, — sable.
Yacht Eliane, français, cap. Tarin, propr. Berger, venant de Saint-Raphaël.

Départs du 7 au 14 août :

Vapeur Primo, allant à San-Remo.
Brick-goélette Marie-Louise-Elisabeth, allant à Sainte-Maxime.
Deux tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

VARIÉTÉS

Les Tableaux de la Cathédrale de Monaco peints par Louis Bréa.

(Suite.)

Les saints et saintes qui forment bordure au retable sont tous représentés avec leurs caractéristiques. Quelques-uns de ces attributs sont assez vagues : tels la palme et le livre qui sont attribués à sainte Dévote, comme à sainte Cécile, les ornements épiscopaux donnés à saint Blaise. Assurément les fidèles n'auraient pu faire l'identification, si les noms n'avaient été inscrits au bas des personnages. Notons particulièrement le petit démon qui est attaché par une chaîne au bas de la crosse de saint Bernard : il se retrouve sur le retable du même abbé à Lucéram et sur la chape de saint Honorat à Villars-du-Bar. On l'a signalé également dans les fresques des Pénitents blancs à la Tour, dues aux peintres Conrad Brevesi et Guirard Nadar ; Jacques Canavesi reçut aussi, la même année, la mission de ne pas l'oublier sur un retable commandé pour une chapelle de Vence. Louis Bréa eut plus tard l'occasion de peindre encore un saint Bernard : ce fut en 1516, dans le retable de saint Georges à Montalto. Il recopia à peu près exactement le personnage qu'il avait déjà exécuté à Monaco, mais il changea de mains

la crosse et le livre, et comme il coupa sa composition un peu au-dessous des genoux, il n'eut pas à reproduire le petit démon.

Le coloris des bandes latérales est tout aussi riche et éclatant que celui des grands panneaux : les bleus, les rouges de diverses nuances, les roses et les verts, rehaussés d'or et ravivés par les étoffes blanches, s'harmonisent dans une gamme que nous retrouvons aussi belle dans les bandes latérales de la Crucifixion de Cimiez. Si ces dernières offrent une plus haute qualité de couleurs, cela tient surtout à ce qu'elles ont moins souffert des restaurateurs.

Il a été affirmé jusqu'ici que le retable de saint Nicolas était l'œuvre de Louis Bréa. Les comparaisons qui ont été faites dans le cours de cette étude auraient déjà rendu cette opinion très vraisemblable, s'il n'avait pas existé un document qui l'a rendue incontestable. C'est une inscription, qui avait été peinte sur la partie inférieure du cadre ancien et qui a disparu avec cet encadrement lorsqu'en 1874 on enleva le tableau de l'église paroissiale, de la place qu'il avait toujours occupée. Le texte en a été conservé, avec quelques fautes de lecture ; je crois devoir le rétablir ainsi :

HOC OPVS FVIT FACTVM DOMINANTE MAGNIFICO ET POTENTI DOMINO IOHANNE DE GRIMALDIS REGIO ORDINARIO CONSILIARIO ET CIAMBERLANO AC MONACI ETC. DOMINO, EXISTENTIBVS VENERABILI DOMINO ANTONIO TESTE, DICTI LOCI RECTORE PRESENTIS ECCLESIE, AC PROBIS VIRIS LVDOVICO DANIELE ET MAGISTRO GEORGIO MALAVENA, MANSARIIS ECCLESIE PREDICTE, AD HONOREM ET LAVDEM OMNIPOTENTIS DEI ET GLORIOSISSIME VIRGINIS MARIE AC BEATI EPISCOPI ET CONFESSORIS NICHOLAI, ET COMPLETVM FVIT PER LVDOVICVM BREAM, CIVIS NICIENSIS, ANNO SACRI IVBILEI GENERALIS 1500, ET DIE XX^a AVGVSTI. AMEN.

Cette longue inscription était surmontée des armes de Jean Grimaldi, seigneur de Monaco, que sommait sa devise DEO IVVANTE.

Le texte que je viens de transcrire est tout ce qu'il y a de plus explicite en ce qui concerne l'attribution du retable à Louis Bréa. Mais qui en a fait la commande et en a payé les frais ? La présence du blason du seigneur de Monaco et la mention de son nom en tête de l'inscription ont fait supposer qu'il était intervenu lui-même dans l'affaire. Je consens bien à admettre qu'il ait facilité la confection du tableau, peut-être y a-t-il contribué par une subvention, mais je crois devoir affirmer que ce n'est pas lui qui en prit l'initiative, ni surtout qui en a soldé la dépense. On n'aurait pas en effet indiqué, à la suite de son nom, ceux du curé et des massiers de l'église.

Il est loisible d'apporter encore un document qui confirme l'opinion émise à l'instant. Le 4 sep-

tembre 1497, Charlot Beconi, dictant son testament, demanda à être enterré dans l'église Saint-Nicolas et le notaire ajouta : « *cui ecclesie reliquid amore [Dei] et in suorum peccatorum remissionem, videlicet florenum unum, semel tantum solvendum per heredes suos subscriptos, dispensandum in retabulo fiendo pro altari sancti Nicholay* ». Voilà une preuve formelle que, trois ans avant l'achèvement du retable, les paroissiens s'en préoccupaient et qu'ils recueillaient les sommes nécessaires pour indemniser le peintre. Lorsque le moment fut venu, les massiers de Saint-Nicolas, qui encaissaient les recettes, payaient toutes les dépenses et administraient les divers biens de l'église, traitèrent avec Bréa, comme ceux de l'église Saint-Sébastien à Taggia l'avaient fait en 1485, comme devaient le faire encore en 1564 ceux de l'église Saint-Michel de Menton avec Antoine Manchello, et bien d'autres encore. C'est donc à bon droit que leurs noms figuraient dans l'inscription au bas du tableau. J'ajouterai enfin que les legs de particuliers pour la dépense de retables destinés à leur chapelle ou à leur paroisse n'étaient pas non plus une chose insolite dans la région. M. Brès a eu l'occasion d'en signaler d'après les registres des notaires de Grasse. Par conséquent, nous sommes en droit d'affirmer que le retable de Monaco fut payé avec les sommes recueillies dans ce but par les massiers de l'église, complétées probablement par un prélèvement sur leurs ressources ordinaires et peut-être par une allocation du seigneur.

Le curé, Antoine Teste, ici nommé, est intervenu également, puisque son nom a été consigné sur le cadre après celui de Jean Grimaldi et avant celui des massiers. Je ne dirai rien maintenant de lui, car nous allons le retrouver en étudiant l'histoire du deuxième tableau exécuté à Monaco par Louis Bréa.

II

Le deuxième tableau de la cathédrale de Monaco que nous avons à étudier est le retable commandé par le curé de Saint-Nicolas, Antoine Teste.

En voici la description sommaire ; il est utile de la donner avant d'aborder les détails.

Le tableau comprend un grand panneau central qui s'encadre sous un arc dentelé soutenu par de fines colonnettes torsées. Au devant de la croix, la Vierge est assise, avec le corps de son Fils crucifié étendu sur ses genoux ; à sa droite, saint Jean, agenouillé, essuie ses larmes et soutient la tête du Christ ; de l'autre côté, la Madeleine, également agenouillée, ouvre la boîte de parfums qui va lui servir. En arrière, est un paysage avec ville sur une hauteur, et le saint Sépulcre dans une grotte creusée sur le flanc d'une colline. Aux pieds de saint Jean, le donateur, de petite taille, est à genoux, de profil. Il adresse une prière à la Vierge et ses mains jointes fêtent une banderole : *O mater Dei, memento mei*. Sous la Vierge et la Madeleine, un long philactère, déployé sur une ligne droite horizontale, porte l'inscription, qui se lit tout autour du panneau de la Pietà de Villeneuve-lez-Avignon, aujourd'hui au Louvre :

O VOS OMNES QVI TRANSITIS PER VIAM
ATTENDITE ET VIDETE SI EST DOLOR SIMILIS
SICVT DOLOR MEVS.

Puis, au-dessous et tout près du donateur, se

trouve une autre inscription, également sur fond blanc :

Hoc opus fecit fieri ven^{lis} dñs anthonius
teste rector monaci etc. Sub anno dñi
1505, die prima Aprilis.

A droite et à gauche de ce panneau central, sont, de chaque côté, trois panneaux superposés présentant des scènes de la Passion. C'est de haut en bas, à gauche du spectateur, Jésus au Jardin des Oliviers, puis le Baiser de Judas, enfin la Flagellation ; à droite, le Couronnement d'épines, le Portement de Croix et la Crucifixion.

Le retable a toujours été attribué à Louis Bréa, mais l'affirmation ne repose ni sur une ancienne inscription comme pour le retable de Saint-Nicolas, ni sur un document notarié. On s'est contenté de dire jusqu'ici : « l'auteur est suffisamment désigné par son style ». C'est bref et peu explicite.

Le thème de la Pietà a été assez fréquemment traité dans un grand retable, je l'ai déjà fait remarquer, comme sujet accessoire ; il semble l'avoir moins été comme scène principale. Pourtant, à l'Exposition des peintres niçois des quinzième et seizième siècle, outre le tableau commandé par le curé Teste, on pouvait voir trois grandes Pietà.

L'une forme le sujet central du retable des Pénitents blancs à Sospel : la Vierge, le visage en larmes, assistée dans son affliction par saint Jean et la Madeleine, retient sur ses genoux le corps de son Fils. C'est d'une autre conception que le tableau de Monaco, et la différence s'accuse si l'on observe que les membres du Christ sont presque ceux d'un enfant. Le peintre, obéissant à des idées mystiques qui avaient cours dès le début de quinzième siècle, a voulu montrer que pour la Vierge le Crucifié était toujours son enfant, celui qu'elle berçait dans ses bras, qu'elle réchauffait sur son cœur.

Tout différent est le sentiment de Louis Bréa dans le tableau qu'il a exécuté en 1475 selon les prescriptions testamentaires de Martin de Rala (aujourd'hui à l'église de Cimiez). La Vierge est seule assise au pied de la Croix (je néglige les Anges, qui, en volant, s'apitoient et pleurent). Le corps du Christ, de taille normale, est renversé sur ses genoux. Marie incline la tête sur l'épaule droite, la penche vers son Fils, ferme les yeux, joint les mains dont elle replie les doigts, dans une attitude de douloureux recueillement. Elle ne pleure pas, elle prie. Elle a accepté le sacrifice, sa douleur est immense, mais elle veut l'oublier pour s'unir à la volonté de son Dieu. C'est, on l'a déjà dit, une des plus belles idées morales qui se soient imposées à nos artistes de la fin du moyen âge.

La troisième Pietà se présente dans un cadre plus resserré, plus étroit : c'est celle de l'église Saint-Augustin de Nice. La Vierge, dont un genou est plus relevé que l'autre, enlace de ses bras le corps sanglant de son Fils ; elle le contemple avec une douleur profonde, elle pleure. A ses larmes s'associe l'Apôtre saint Jean, qui, en arrière, essuie de son poing les larmes qui coulent de ses yeux. La Madeleine affligée et pleurant elle aussi, tient en main le vase de parfums. Cette œuvre passe pour être de Louis Bréa et en effet il y a bien des présomptions pour que cette hypothèse soit juste : je n'ai pas à en montrer ici le bien fondé.

La Vierge de Pietà de Monaco se rapproche incontestablement de la Vierge peinte par Bréa

en 1475, bien qu'elle ait été exécutée trente ans plus tard. Elle obéit au même sentiment, elle joint les mains dont elle replie encore les doigts, elle baisse les paupières et elle prie sans pleurer. Mais son visage est d'une telle tristesse qu'on croirait que la source de ses larmes est tarie. Elle paraît aussi plus âgée et le manteau qui l'enveloppe est ramené sur son front de telle manière qu'il dissimule entièrement le linge blanc, qui, d'habitude, encadre sa figure. Tout cela lui donne un aspect plus tragique. Remarquons aussi l'inclinaison de sa tête qui est identique dans la Pietà de Cimiez et qu'on retrouve encore dans la Vierge debout du tableau de la Crucifixion au Palazzo Bianco de Gênes. La Vierge de la Pietà de Saint-Augustin porte la tête à peu près de la même façon, mais sur l'épaule gauche. Les mains nouées ensemble sont encore, comme je l'ai déjà noté, du même dessin que celle de la Vierge accompagnant le Christ de passion au retable de Saint-Nicolas.

Le corps du Christ peut aussi se rapprocher jusqu'à un certain point de celui que l'on voit dans la Pietà de Cimiez ; le buste a la même position, mais les jambes sont plus allongées, à peine repliées au jarret, et la tête est relevée par saint Jean. Le bras qui pend au premier plan, est plus oblique ; il n'est pas tout à fait de la même facture, mais par contre, avec sa main pleine de sang, il ressemble étrangement à celui du Christ posé sur les genoux de la Vierge de Saint-Augustin. Le muscle qui l'attache à l'épaule est très accentué et descend certainement trop bas ; si l'auteur de ce dernier Christ le dessine mieux, il rend de la même façon l'aspect du bras gauche, caché en partie par le thorax. La tête, toute ensanglantée par la couronne d'épines, est enfin pareille dans les trois Pietà : c'est le même modelé, les mêmes traits, mais ici le cou a ses tendons plus accentués et ne présente pas de coulées de sang. Comme caractère, cette physionomie devait se rapprocher aussi beaucoup de la tête du Christ de passion au retable de Saint-Nicolas avant ses restaurations. Les plis du linge qui enveloppe le haut des jambes du Crucifié m'inquiètent un peu par la façon un peu dure et mièvre en même temps dont ils sont traités ; ils sont du reste de même facture que ceux que l'on voit sous le menton de la Vierge et dans les deux compartiments latéraux du bas. D'habitude, Louis Bréa les exécute plus largement, sans tant de complications.

Le saint Jean agenouillé est vêtu d'une robe bleue et d'un manteau d'un rose foncé, plus clair cependant que la robe de la Vierge. Les plis du manteau plaqués sur la cuisse au premier plan sont marqués d'une façon plutôt maladroit ; ils forment des creux bizarres. Dans le petit tableau voisin du Baiser de Judas, d'autres plis sont aussi mal dessinés. Mais est-ce que le manteau du saint Pierre sur le retable du Baptême du Christ peint à Taggia par Louis Bréa en 1495 est beaucoup mieux ? Les vêtements du Sauveur et de Judas ne peuvent-ils pas être comparés encore avec ceux de saint Jean, dans un petit tableau de la Crucifixion, à la Pinacothèque de Savone, qui doit être attribué au même peintre ? Cela, certes, n'excuse pas la faute commise ; mais cela prouve que, comme le bon Homère, Bréa se négligeait parfois.

Saint Jean s'essuie les yeux avec un pan de son manteau. Observons la façon dont il recouvre une partie de son œil. Dans le tableau que je viens de citer de la Pinacothèque de Savone, le même personnage accomplit pareil geste, mais il rap-

proche moins de son nez l'étoffe de son manteau. Ainsi fait encore la Vierge du petit panneau d'Eze, représentant une autre Crucifixion. Dans la Pietà de Saint-Augustin, l'apôtre essuie ses larmes avec sa main fermée, il ne couvre pas encore entièrement son œil.

La chevelure blonde de saint Jean est bouclée et retombe sur le cou en touffes assez épaisses ; je sais bien que la tradition le veut ainsi. Cependant on ne peut s'empêcher de constater la ressemblance qui existe à cet égard avec le saint Jean de ce tableau de Saint-Augustin, avec celui qui accompagne le Christ de passion dans les retables de saint Nicolas de Monaco et de saint Georges de Montalto, avec celui qui est représenté dans les panneaux de la Pinacothèque de Savone et de l'église d'Eze. Je n'insisterai pas plus sur ce personnage et pourtant il y aurait encore bien des détails à relever. Mais il faut se hâter.

La Madeleine incline la tête dans le même sens que la Vierge ; ses cheveux sont partagés par une raie au milieu du front et s'épanouissent en boucles blondes sur ses épaules. Elle baisse les yeux, qu'elle tient à peu près fermés ; sa figure a grande analogie avec celle de la Vierge, mais en plus jeune et le front paraît plus haut. Sa robe, probablement bleu foncé à l'origine, est devenue presque noire ; elle est bordée autour du col d'un galon doré ; enfin son manteau, à revers jaune, est d'un beau rouge vif. Dans la Pietà de Saint-Augustin, le mouvement de sa tête est également parallèle à celui de la Vierge ; elle n'ouvre pas davantage les yeux, elle a à peu près le même costume, avec les cheveux divisés sur le sommet de la tête. Cela, sans doute, est aussi traditionnel, comme le vase de parfums qu'on lui donne partout comme attribut. La forme de ce vase, en porcelaine jaune décorée d'ornements rouges, est bien la même que celle du vase blanc à dessins bleus mis dans la main de la Madeleine au retable de saint Nicolas. Mais ici, elle en soulève le couvercle d'un geste de la main gauche, élégant, un peu précieux. Ce mouvement se retrouve, ainsi qu'il a déjà été dit, dans la main droite de la Madeleine au retable de saint Nicolas et de celle de la Pietà de Saint-Augustin. L'autre main soutient le fond du vase et l'appuie en même temps contre son corps. Les deux Madeleine qui viennent d'être citées portent autrement le pot de parfums ; cependant il ne serait pas impossible de reconnaître un dessin analogue de la main dans la sainte Anne du retable de saint Nicolas et dans la sainte Lucie du retable de saint Georges. Si j'invoque ces similitudes, c'est pour montrer qu'un peintre aussi fécond et aussi varié que Bréa ne craignait pas de reprendre plusieurs fois les mêmes procédés. Et puis, elles permettent de donner une quasi-certitude à l'attribution qui de plus en plus s'impose à nous, malgré les défauts que nous constatons.

(A suivre.)

L.-H. LABANDE.

ÉTUDE SCIENTIFIQUE

Les inconvénients du Tabac

C'est au seizième siècle que l'ambassadeur de France auprès de la Lusitanie, Jean Nicot, rapporta en France les premières graines de tabac et les présenta à Catherine de Médicis.

A cette époque, le tabac était surtout employé comme remède ; appliqué en feuilles sur des ulcères rebelles,

il faisait merveille ; on lui attribuait la propriété de blanchir les dents, de purger le cerveau, de corriger la puauteur du nez, de guérir la phtisie et même la peste.

Aujourd'hui, le tabac est déchu de sa première réputation pharmaceutique, mais il a pris sa revanche en flattant les passions des hommes, qui l'emploient pour se créer une sorte de paradis artificiel. Son usage est extrêmement répandu en toutes les parties du monde, et il paraît être devenu aussi indispensable que l'alcool.

Il y a différentes manières d'employer le tabac. On le prise, on le chique, on le fume ; pour ce dernier usage qui est le plus répandu, on se sert de la cigarette, du cigare, de la pipe ou du narguilé

Chaque méthode a ses partisans : au dix-septième siècle il était d'usage de priser dans le monde, aujourd'hui cette mode est surtout populaire ; la chique appartient aux marins ; la pipe et la cigarette sont démocratiques ; le cigare est plus distingué ; le chibouk et le narguilé font partie des usages orientaux.

Ces divers procédés ont leurs avantages et leurs inconvénients particuliers.

* * *

Le tabac, comme l'alcool, comme l'opium, est dangereux, et son emploi ne va pas sans donner des accidents d'intoxication aiguë ou chronique.

L'intoxication aiguë est la moins intéressante. On cite bien des cas où le tabac, absorbé par mégarde ou dans un but criminel, a causé la mort, mais ces cas sont rares, surtout aujourd'hui que le tabac n'est plus un remède. Par contre, il est peu de fumeurs qui n'aient point souffert, plus ou moins légèrement de l'intoxication aiguë bénigne que cause la première cigarette ou la première pipe. Ce sont des nausées et même des vomissements, une douleur épigastrique, une sensation de brûlure dans la gorge, des vertiges et un mal de tête intense qui dure quelques heures. Le fumeur novice s'en réveille le lendemain, non point dégoûté à jamais du tabac, ce qui est fort rare, mais déjà un peu mithridatisé, ce qui lui permet de recommencer sans souffrir comme la première fois.

L'intoxication chronique est la plus intéressante. Certes elle n'est point fatale ; il y a des fumeurs modérés qui ne souffriront jamais du tabac. Mais il n'est guère de grand fumeur invétéré qui ne présente un jour ou l'autre quelque accident du tabagisme. Certains individus, névropathes, cardiopathes, ou atteints de dyspepsie, payent plus facilement et pour des doses plus faibles, leur tribut à l'intoxication ; quelques-uns arrivent à ne pouvoir supporter la plus petite dose de tabac ; d'autres ne souffrent qu'à l'occasion des excès auxquels ils se sont laissé entraîner.

Ces accidents tabagiques ont été, dans ces derniers temps, l'objet de recherches expérimentales et cliniques intéressantes. L'appareil digestif est presque toujours touché. Le tabac chiqué détermine des stomatites. La fumée de tabac irrite la bouche et le pharynx ; elle noircit les dents, dessèche la muqueuse buccale, donne un état subarral persistant de la langue, des aphtes à répétition, et quelquefois, surtout à la suite d'excès, cause une véritable stomatite avec gonflement et douleur. Le goût devient moins délicat et le fumeur recherche les sensations fortes.

Cet état d'irritation chronique de la muqueuse buccale est un danger et un point d'appel pour d'autres maladies.

Le fumeur est souvent atteint de pharyngite chronique, point de départ de laryngite, d'otite ou d'angines.

Le tabac rend dyspeptiques, principalement ceux qui déglutissent leur fumée, ceux qui crachent continuellement en fumant, et perdent, de ce fait, une grande quantité de salive nécessaire pour la digestion ; le mâchonnement de la cigarette ou du cigare qui fait déglutir un peu de jus de tabac paraît aussi une chose nuisible ; mieux vaut user d'un porte-cigare.

Le tabac diminue souvent l'appétit ; on l'accuse de rendre les digestions difficiles, pourtant certains fumeurs affirment qu'il n'y a rien de tel qu'un bon cigare pour faire digérer un bon repas ; il convient à ce sujet de ne pas être trop sectaire.

Le tabac exerce une action sur les fibres musculaires de l'intestin qu'il fait contracter. Des abus de tabac,

chez des personnes enfermées dans une pièce enfumée, peuvent donner de la diarrhée. A petite dose, cette action du tabac peut être utilisée ; Trousseau recommandait la cigarette à jeun aux personnes constipées, et Soupault reconnaissait que pour certaines personnes le meilleur laxatif est un bon cigare.

L'appareil respiratoire souffre de l'abus du tabac. Le fumeur qui rejette sa fumée par le nez irrite sa pituitaire. La voix du fumeur est souvent enrouée ; aussi les chanteurs, les orateurs doivent-ils se garder du tabac. D'ailleurs, suivant Mulhall, le plaisir du fumeur a pour condition une irritation de la muqueuse laryngée.

A certains sujets le tabac donne des crises d'asthme qui surviennent surtout le soir après une orgie de tabac. Inversement, la fumée de tabac exerce parfois une influence sédative sur les crises. Ne recommande-t-on pas aux asthmatiques de faire brûler des poudres aromatiques dégageant une fumée plus acre que celle du tabac ?

Le tabac joue peut-être un rôle dans la production de l'emphysème pulmonaire ; on accuse surtout les efforts faits pour aspirer la fumée du narguilé.

L'action du tabac sur la tuberculose pulmonaire a été très discutée. Les uns ont déclaré que le tabac est fatal aux tuberculeux et précipite l'évolution de la phtisie. D'autres, comme Monin, voient dans la fumée de tabac un moyen de protection contre la tuberculose et un agent d'antisepsie des voies respiratoires ; les recherches de M. Trillat, en montrant que la fumée de tabac contient du formol, ont paru donner raison à cette hypothèse. Mais elle ne résiste pas à un examen sérieux ; la fumée de tabac n'a qu'une valeur antiseptique médiocre et si, pénétrant dans l'intimité des poumons, elle était capable de tuer les bacilles de Koch, il est probable qu'elle ne serait pas moins nuisible aux cellules des voies respiratoires, dont elle paralyserait la défense contre le bacille. C'est une utopie dangereuse que de vouloir réaliser ainsi l'antisepsie au contact des tissus vivants. Des expériences ont montré que l'intoxication tabagique ne protège contre aucune infection, bien plus, elle diminue la résistance de l'organisme. M. Gy a inoculé la tuberculose à des cobayes intoxiqués par le tabac, en même temps qu'à des cobayes témoins ; ces derniers ont toujours eu la survie la plus longue. Il en a été de même dans les expériences faites avec le bacille de la fièvre typhoïde par M. Leva.

(A suivre)

D^r M. L.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

L'ÆROPHILE, revue technique et pratique des locomotives aériennes (20^e année), 35, rue François I^{er}, Paris. — Directeur : Georges Besançon.

A lire dans l'*Ærophile* du 15 août, l'article de P. James : « Départ et retour sur l'eau » ; « La description du monoplan *Caudron* », par Henri Mirguet et du même, la note : « Peut-on et doit-on armer l'Avion » ; les articles de Marcel Legat : « La vitesse et la solidité des aéroplanes » ; de M^e J. Imbrecq : « Circulation aérienne : Toujours la droite » ; de M. G.-L. Pesce, sur l'hydroplane Holmström à propulseur aérien ; les articles très documentés de E. Ruckstuhl, donnant un tableau d'ensemble de l'aviation en Allemagne et de la flotte allemande de dirigeables ; le compte rendu des divers événements sportifs ; diverses notes techniques et d'information.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

LA ROUTE DES ALPES Nice-Thonon-Evian

Afin d'éviter tout retard dans la délivrance des billets et tickets de place, et pour tous renseignements relatifs au *Grand service d'auto-cars de la Route des Alpes*, s'adresser au Bureau de renseignements de la gare P. L. M., à Nice, où se trouve en permanence un représentant de la Société Niçoise de transports par automobiles.

**Société Anonyme nouvelle
de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques
de Monaco**
au Capital de 1.100.000 francs.

Messieurs les Obligataires de la Société nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco sont informés que le coupon 6 des obligations sera mis en paiement le 1^{er} septembre prochain à raison de 25 francs.

Les obligations nos 12, 231, 415, 599, 746 et 1000 seront remboursables à 500 francs ex-coupon 6 également le 1^{er} septembre prochain.

Enfin, les obligations nos 891, 892, 893, 894, 895 et 918 devront être envoyées au Siège social pour recevoir l'estampille de la Société nouvelle avant de pouvoir toucher leur coupon 6.

Monaco, le 26 août 1912.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

*(Extrait publié en exécution de l'article 381
du Code de Procédure pénale.)*

Par exploit de M^e Blanchy, huissier, en date du huit août mil neuf cent douze, enregistré, la nommée MOLLARD (CATHERINE) née le 9 avril 1884, à Chambéry (Savoie), sans profession, ayant résidé à Monte Carlo (Principauté de Monaco), villa des Genêts, avenue Saint-Michel, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été assignée à comparaître le jeudi douze septembre mil neuf cent douze, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol, délit prévu et puni par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,
PAUL DE VILLENEUVE.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

*(Extrait publié en exécution de l'article 381
du Code de procédure pénale.)*

Par exploit de M^e Blanchy, huissier, en date du huit août mil neuf cent douze, enregistré, la nommée BONNEFOI (MARIE-VICTORINE-JEANNE), veuve PÉTOU, née à Paris, le 30 septembre 1862, ex-antiquaire, ayant exercé son commerce à Monte Carlo (Principauté de Monaco), *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été assignée à comparaître le jeudi douze septembre mil neuf cent douze, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de détournement d'objets saisis, délit prévu et puni par l'article 398 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,
PAUL DE VILLENEUVE.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE SUR SAISIE

Le vendredi 30 août courant (1912), à 2 heures du soir, à la Villa Favorite, sise quartier de l'Inzerna à Monte Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une certaine quantité de marchandises telles que : Vins blancs et rouges de pays, vins de Bordeaux, de Graves, Asti, liqueurs diverses, bouteilles vides, etc.

Au comptant, 5% en sus des enchères.

L'Huissier, CH. BLANCHY.

Agence DEFRESSINE,
8, boulevard des Moulins, Monte Carlo

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième insertion.)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 8 août 1912, enregistré, M. ANTOINE MAGAGNOSC, commerçant, demeurant à Monaco, a acquis tous les droits de son ancien associé M. EMMA-NUEL AUDOLI, commerçant, demeurant également à Monaco, dans la Société en nom collectif ayant existé entre eux, dissoute ainsi qu'il a déjà été publié.

Les créanciers personnels de M. Audoli sont avisés, conformément à la loi, qu'ils ont à se faire connaître dans les dix jours de la présente insertion à M. Defressine, liquidateur de la Société dissoute, sous peine de forclusion.

**BAINS DE MER
DE MONACO**

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 7 h. du soir

☉☉☉

**LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)**

*Un Service de Break dessert l'Etablissement
et part toutes les heures de la place du Casino*

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C^o

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «
»

LA FRANCE Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie { Vie 103 millions
Valeur des immeubles de la C^{ie} 50 millions
Sinistres payés aux Assurés 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :
246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

*Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ——— Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. ———
—— Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ——— Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.*

LOUIS BIENVENU
Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25887.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Imprimerie de Monaco. — 1912.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.